

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 28 juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à la mairie de Vesly sous la Présidence de Mme Annie LEFEVRE, Maire.

**Présents** : Mme Annie LEFEVRE, Mr Jean-Louis LEVERBE, Mr Alain BARBOT, Mme Catherine DE GROOTE, Mme Marie-Laure DESMEULLES, M. Michel COQUILLE, Mr Jean-Louis DANIEL, M. Philippe JAQUET, Mme Corinne LAMOTTE, Mme Gabrielle MOURET, Mme Céline TOUZAN.

**Absent** : Mr. Fabrice MIGNOT,

**Absents excusés** : Mme Elisabeth MIRANDA donne pouvoir à Mme Marie-Laure DESMEULLES, Mr Laurent LUCAS donne pouvoir à Mme Annie LEFEVRE

Mme Marie-Laure DESMEULLES est élue secrétaire de séance.

## 1. Compte-rendu de la réunion du 5 avril 2024 :

Aucun commentaire.

## 2. Convention Présence Verte.

Depuis 2011 la commune de Vesly, par le biais du CCAS, a une convention de partenariat avec Présence Verte. Ce service de téléassistance a pour mission de mettre en place un dispositif qui permet de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Avec cette convention le CCAS participait à raison de 5€ par mois pour les personnes âgées de + de 80 ans ou vivant seules avec des problèmes de santé. En parallèle, Présence Verte s'engageait à appliquer une baisse de 2€ par mois par personne. Le CCAS étant dissout depuis 2021, Madame Le Maire propose que la commune puisse conventionner avec Présence Verte.

D'autre part, depuis 2023, Présence Verte n'applique plus la baisse de 2€ mensuel par personne mais s'engage à faire bénéficier les abonnés de la commune d'un tarif préférentiel pour les frais d'installation défini selon les règles suivantes : pour 5€ de participation mensuelle de la commune jusqu'à 9,99€ les frais d'installation seront de 45€ au lieu de 60€ ou pour 10€ de participation mensuelle de la commune, les frais d'installation seront de 35€ au lieu de 60€.

Afin de compenser la suppression des 2€ de Présence Verte, Marie-Laure Desmeulles propose que la commune participe à hauteur de 7€ au lieu de 5€. L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette prise en charge supplémentaire. Un courrier d'information sera adressé aux personnes âgées de + de 80 ans.

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :*

- a) Souscrire une convention de partenariat entre la commune de Vesly et Présence Verte.*
- b) Participer à hauteur de 7€ par mois pour les personnes âgées de +80 ans ou vivant seules avec des problèmes de santé.*
- c) Présence verte s'engage à faire bénéficier les abonnés de la commune d'un tarif préférentiel pour les frais d'installation passant de 60€ à 45€*

## 3. Travaux de la Noue : fonds de concours.

Lors de la réunion de conseil municipal du 5 avril 2024, le conseil municipal avait délibéré pour un montant de 30 399,82€ correspondant aux fonds de concours relatifs aux travaux de la rue de la Noue.

Or, après une étude plus approfondie, les travaux hydrauliques sont plus importants que prévus. Le montant total de ces fonds de concours est de 55 804,55€.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le montant de 55 804,55€ correspondant aux fonds de concours relatifs aux travaux de voirie 2024 de la rue de la Noue.*

#### 4. Subvention Association de l'Eglise

Madame Le Maire propose d'allouer une subvention de 500€ à l'Association de l'Eglise de Vesly pour l'organisation de la randonnée pédestre.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'Association de l'Eglise de Vesly*

#### 5. Travaux de l'église 2025, dernière tranche de la mise hors eau.

Suite au diagnostic établi en 2018, la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux a été effectuée entre Octobre 2019 et mars 2020.

Suite à la visite de Madame Petit et Monsieur de Bergevin architectes ainsi que Monsieur Wasylyszyn de la DRAC le lundi 24 juin, une proposition avec une estimation de 2 tranches de travaux d'un montant de 150 000€ chacune sera adressée début septembre pour un dépôt de dossier de demande de subvention auprès du département. Ces tranches de travaux comprendront des reprises de toitures et des reprises ponctuelles en maçonnerie des façades Nord, Ouest, et Est. Avant ce dépôt de dossier une proposition d'honoraires d'architectes a été adressée comprenant les études de mission avant travaux ainsi que le suivi des 2 tranches de travaux pour un montant total de 33 000€.

Madame Le Maire rappelle que ces travaux ne débiteront qu'après obtention des subventions.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager les études de mission avant travaux pour un montant de 18 338€*

#### 6. SIEGE : estimation du remplacement de 73 ampoules SHD en LED.

Comme chaque année, le SIEGE demande le recensement des projets des communes. Pour l'année 2025, Madame Le Maire a inscrit une opération d'éclairage public qui comprend le remplacement de 73 ampoules SHP en Led.

Le montant total de l'estimation de ces travaux est de 8000€ dont 2667€ à la charge de la commune.

Si cette opération est retenue pour 2025, toutes les rues de Vesly seront en éclairage Led.

#### 7. Modification du PLU, recours gracieux.

Madame Le Maire informe le conseil municipal de 3 recours gracieux adressés en main propre à la mairie le 7 juin. Madame Caroline Duchemin-Doré, Madame Constance Hyst et Monsieur Emmanuel Hyst sont les pétitionnaires.

Ces recours gracieux ne remettent pas en question le caractère exécutoire de la délibération, la modification du PLU est toujours d'actualité.

Madame Le Maire propose 2 solutions :

- a) Le conseil souhaite que le projet n'évolue pas, et dans ce cas, pas de réponse aux recours gracieux, ce qui ouvre un délai de 2 mois pour un recours en contentieux.
- b) Le conseil municipal souhaite revoir le projet et formuler une réponse à chaque pétitionnaire, annuler la délibération ou abandonner la modification du PLU.

Au vu des arguments qui sont, soit sensiblement similaires aux remarques écrites sur le registre de l'enquête publique ou qui ne sont pas du ressort de la modification du PLU, Madame Le Maire propose de ne pas répondre aux pétitionnaires. L'ensemble du Conseil municipal approuve cette proposition.

#### 8. Questions orales.

Madame Le Maire fait part au conseil municipal du départ en retraite de Madame Marie-Christine Château et le non renouvellement du contrat de Monsieur Michel Bonnet.

La séance est levée

